

Motion du 15 mars 2006 de M. Robert Pattaroni, Mme Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Mme Odette Saez: «Resserrement des moyens financiers oblige: le temps est venu de piloter la Ville de Genève et son administration en donnant la priorité aux prestations prioritaires et en affectant les moyens en conséquence».

(refusée par le Conseil municipal lors de la
séance du 16 octobre 2006)
PROJET DE MOTION

Introduction

Le Parti démocrate-chrétien tient à rappeler son attachement à un service public performant et au service de toute la population. En cette période difficile – caractérisée par une dette dépassant toute attente, tant au niveau du canton que de la Ville de Genève, et qui engendre un coût trop élevé pour les contribuables – si l'on veut maintenir au plus haut niveau le service public, il importe d'anticiper les conséquences plus que fâcheuses de cette dette et de prendre les mesures en toute sérénité, sans pression extrême. Ces mesures sont évidemment de plusieurs ordres, et il est devenu indispensable de les prendre simultanément au niveau du Canton et à celui de la Ville de Genève.

Par cette motion, le Parti démocrate-chrétien de la Ville de Genève s'attache à proposer des voies de solutions touchant l'organisation et le fonctionnement de l'administration municipale de la Ville de Genève.

Considérant que:

1. l'état général des finances publiques du Canton de Genève est préoccupant, en raison de l'endettement très élevé (à la fin 2004: 12,4 milliards de francs et 300 millions de francs d'intérêts) et encore en progression vu les perspectives à moyen terme généralement admises;
2. les finances publiques de la Ville de Genève, très liées à la situation du Canton, ne sont guère meilleures. Preuve en est l'endettement également en progression (prévision de la dette pour la fin 2006: plus de 1,8 milliard de francs avec plus de 62 millions de francs d'intérêts);
3. la dette de la Ville de Genève ne correspond pas, pour une part, à des investissements représentant une plus-value pour le mieux-être des habitants;
4. les intérêts à payer viennent en diminution des possibilités de financement des prestations, qu'elles soient sociales, culturelles, ou encore liées au logement;
5. le temps est venu de procéder à une évaluation générale et détaillée des prestations de notre municipalité:
 - d'une part, en distinguant les prestations «indispensables», les «nécessaires», les «utiles» et celles que l'on pourrait qualifier de «de confort», mais que l'on pourrait diminuer, voire supprimer, et en tenant compte aussi des possibles doublons avec les prestations de l'Etat,
 - d'autre part, en analysant les moyens (en personnel, locaux et matériel) mis en œuvre pour les assurer, de façon à apprécier si, vu la situation en 2006, ces moyens sont insuffisants (dans le cas de prestations sociales, par exemple), suffisants, voire excessifs (par exemple dans le cas du Service d'assistance et de protection de la population);
6. en somme, il s'agirait de procéder à une opération de mise à plat des activités de la Ville de Genève (selon une méthode inspirée de celle dite du «budget base zéro»),

le Conseil municipal, dans la perspective d'une gestion plus rationnelle des deniers publics de la Ville de Genève, demande au Conseil administratif:

- d'entreprendre une démarche générale d'évaluation des prestations selon le processus défini ci-dessus sous le point 5;
- de procéder à l'adaptation de l'organisation de l'administration municipale en conséquence, tant en ce qui concerne la répartition des tâches entre les départements que le cahier des charges des services et du personnel;
- de viser, dans cette adaptation, à permettre au personnel, de toutes les catégories, de donner la pleine mesure de ses compétences et talents;
- de consulter le personnel tout au long de l'opération, étant entendu qu'il n'y aura pas de licenciement dû à son application.